

EN ROUTE POUR LE SUD 66

LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

ÉDUCATION ET IDENTITÉ NATIONALE

Patrice Bégnana

Il ne manquait plus que l'éducation dans le grand débat lancé par le ministre de l'immigration sur l'identité nationale.

Comme on lance une nouvelle marque de savonnette, une campagne politique est lancée. Les Français sous l'autorité des préfets – un mot d'origine latine importé par un dictateur devenu empereur – ont à se prononcer sur leur identité. Comme cette identité est précisément ce qui fait la qualité de français, on ne peut qu'admirer le cercle vicieux. Car, de deux choses l'une. Soit être français, c'est avoir une nationalité, et c'est le droit qui définit qui est français ou pas. Le débat sur l'identité est strictement inutile. Le seul débat possible concerne la restriction ou l'extension des conditions d'accès à la nationalité. On sait qu'en 1940, une restriction assez drastique fut proposée. Nombre de chantres actuels de l'identité auraient d'ailleurs été recalés à cette époque. Soit être français, c'est avoir une mystérieuse identité qui se transmet selon de non moins mystérieuses lois, et dès lors, seuls les vrais français savent ce qu'est l'identité. On sait comment au XIX^e siècle l'écrivain dont le père était italien, Émile Zola, eut à essayer toute sa vie de quolibets sur son manque d'identité

Dispensé de timbrage **PERPIGNAN CTC**

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

P

SUD Éducation 66 - 3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

sud

Sommaire

Édito : Éducation et identité nationale	1-2
Qui a entendu parler de la médaille d'or de nos chercheurs ?	2
Salaires au mérite	3
Masterisation = précarisation	4-5
Les chiffres de l'inégalité	5
Autriche, Allemagne, Italie... La contestation universitaire en Europe est-elle en train de repartir ?	6
Accords santé au travail dans la fonction publique : pour Solidaires, c'est non !	7
Grève pour des classes moins chargées aux États-Unis	8

ÉDUCATION ET IDENTITÉ NATIONALE

française. Les “vrais” français de notre époque pourront donc se demander de quel droit Élie, Mohammed ou Azowa se prononceront. Soit ils reconnaissent la France, s’intègrent, s’assimilent, etc. soit ils la q....

D’aucuns ont donc trouvé un moyen pour donner une caution à un pseudo débat identitaire dont les instituts de sondage précisent qu’il intéresse les français. Ce qui suffit à définir un vrai débat. L’identité nationale se construirait à l’école. La crise de l’école selon eux est la crise de l’identité. Refondons l’école et l’identité s’épanouira à nouveau. Où est-elle à mal ? Dans les “quartiers”, les “cités”, bref, dans les zones de relégation du capitalisme mondialisé qui échappe quant à lui à tout débat.

Quelle école peut-on alors naïvement se demander ? Celle de Charlemagne ? Le collègue de Clermont où Molière fit ses études ? Celle de Voltaire qui lui permit de découvrir que les Gaulois étaient d’abominables barbares, sanguinaires, superstitieux et... cannibales ? L’école primaire de la fin du XIX siècle où

l’Occitan, le Catalan, le Basque, etc. étaient interdits ? Celle où les futurs dirigeants du Tiers-monde francophone ont appris que leurs ancêtres étaient gaulois ? La classe de 5 des années 1970 où les enfants des classes inférieures étaient massivement orientés selon leurs vœux librement choisis en tant que sujets de leur vie dans l’enseignement professionnel ?

Nullement. C’est une nouvelle école où les professeurs masterisés auront 27 heures de service dont 9 en soutien, où l’enfant s’épanouira grâce aux sciences de l’éducation, où il réussira sans apprendre mais où il saura enfin chanter la *Marseillaise*. Voilà donc une bonne nouvelle. Après le ministère de l’immigration et de l’identité nationale, on nous promet pour 2012, 2017, ou plus tard un ministère de l’éducation et de l’identité nationale.

Et si jamais Élie, Mohammed et Azowa travaillent mal, ce sera que décidément, ils ne l’aiment pas la France. On pourra alors légitimement leur demander de la q... ■

RECHERCHE

QUI A ENTENDU PARLER DE LA MEDAILLE D’OR DE NOS CHERCHEURS ?

Trois extraits d’un article de François JOUVE, oct. 2009
[...] A quelques semaines de la parution du célèbre “classement de Shanghai” des universités, qui, n’en doutons pas, fera comme chaque année la une des gazettes, avec son cortège de commentaires éclairés de nos éditorialistes vedettes sur l’éternel déclin de notre système de recherche et d’enseignement supérieur, l’institut Scimago publie un classement intéressant. Il se propose de comparer, sur la base d’indices purement bibliométriques, les quelques 2000 institutions ayant effectué plus de 100 publications indexées par la base de données Scopus de Elsevier en 2007. Ce classement regroupe donc, de façon désordonnée, des organismes de recherche comme le CNRS, des universités, de gros laboratoires et des instituts privés. **A ce jeu là, le CNRS se classe à la première place mondiale, l’INSERM est 10ème, le CEA 54ème et l’université Pierre et Marie Curie 76ème, devant beaucoup d’universités américaines très prestigieuses.** Notons que dans cette compétition ouverte,

nos fonctionnaires, “bien chauffés”, qui ont “vu de la lumière” en passant par là, laissent très loin derrière les instituts privés qui devraient être notre idéal, puisque la première entreprise privée, IBM, se classe 375ème. Un gros arbre qui cache la forêt sans doute...

[...] Tout se passe comme si “l’excellence” du travail de 11700 chercheurs et 14400 techniciens et administratifs, fonctionnaires, sous-payés et déconsidérés par l’opinion majoritaire, comptait moins qu’une médaille olympique en canoë-kayak. Parions que les non-médailles du classement de Shanghai seront en revanche largement célébrées d’ici quelques jours...

[...] Il serait intéressant de pondérer ces résultats par les budgets investis par les différents pays dans la recherche. La France, avec la 18ème place pour l’effort de recherche, y gagnerait sans doute la palme du nombre de citations par euro investi. Si tel est le but, le gouvernement actuel, avec ses restrictions budgétaires plus ou moins habilement maquillées en augmentations, nous y aide chaque jour.

La suite sur :

<http://www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?article2931>

SALAIRES AU MÉRITE

Francis Maury

Dominique Le Mèner, député UMP, a présenté vendredi 30 octobre devant l'Assemblée nationale, un rapport concernant la « revalorisation » du métier d'enseignant...

Dans la droite ligne du rapport Pochard de 2008, Le Mèner suggère de « clarifier » les missions des enseignants (y intégrer tout ce qui ne relève pas de l'enseignement, les « tâches nouvelles » des enseignants) et propose de revaloriser le métier par une meilleure reconnaissance de la « performance pédagogique réelle de l'enseignant et de récompenser celle-ci ». En clair, verser « des rémunérations complémentaires » à ceux « dont l'action pédagogique est jugée exceptionnelle ». Il faudra bien évidemment évaluer les acquis des élèves, mais cela ne peut suffire à estimer la « valeur ajoutée individuelle » de chaque enseignant... Pour ce faire, deux pistes sont évoquées par le charmant De Méner : « mettre en œuvre une évaluation moins formelle et plus qualitative, conduite conjointement par le chef d'établissement (ou le directeur d'école) et l'inspecteur » ou « apprécier la valeur ajoutée "collective" de l'établissement, en évaluant ce qu'il a apporté de plus à ses élèves par rapport à des établissements comparables ».

Le salaire au mérite revient donc par la petite porte... Aux États-Unis, ce système, introduit dans plusieurs États depuis 2006, s'étend sous l'administration Obama ; ce dernier n'hésite pas à dire qu'« il est temps de commencer à récompenser les bons professeurs, cessons de trouver des excuses aux mauvais ».

L'exemple de la gestion des primes d'évaluations dans l'élémentaire (évaluations CM2 et CE1 2008/2009) reste un magnifique exemple ; selon les Inspections Académiques et parfois selon les IEN (Inspecteurs de circonscriptions), les enseignants se voient (ou se verront) attribuer les primes (individuelle, exit la notion

d'équipes éducatives) selon leur degré d'implication :

- n'a pas fait passer... pas de prime ... (logique !)...

- a fait passer... n'a pas fait remonter... pas de prime... (logique !)...

- a fait passer... mais n'a pas fait remonter des données « exploitables »... pas de primes... quoique...selon les cas... négociations possibles !

En effet, la notion « d'exploitabilité » laisse de la marge ! Des collègues ayant appliqué certaines consignes syndicales (ne faire passer que les items déjà abordés à ce stade de l'année scolaire) se retrouvent sur le "front de négociation" des dites organisations syndicales...

À cela s'ajoute la part (variable car laissée en « négociation interne »... bonjour le cadeau !) de la prime versée aux collègues ayant « entré » les résultats sur l'outil de gestion en ligne... souvent les directeurs(trices) ou leur éventuel(le) Assistant de direction...

TOUTE LA JOIE DE LA GESTION ENTREPRENEURIALE ET FINANCIERE DU SERVICE PUBLIC !

Pour plus d'infos, voir le rapport De Méner :

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/budget/plf2010/a1968-tiv.pdf>

et l'article de Libération du 4 novembre sur le système américain :

<http://www.liberation.fr/>



MASTERISATION = PRÉCARISATION

Francis Maury

Étudiants, PE1, PLC1, M1... Vous qui avez comme projet de devenir enseignants... On vous vend le master comme le sésame de la revalorisation du métier d'enseignant. Grâce à lui (et à l'obtention du concours, tout de même) :

- vous êtes censés obtenir un salaire substantiellement plus important à l'entrée de carrière,
- vous allez monter en grade dans les échelons universitaires et être les heureux titulaires d'un bac + 5 !
- vous allez devenir employables sur le marché européen !

Bac + 5 = employables et jetables !

En cas d'échec au concours, votre diplôme fera de vous des spécialistes es éducation recrutables et jetables par le rectorat, voire directement par chaque établissement, pour des petits bouts de contrats éphémères et précaires

(l'agence nationale du remplacement, mise en place cette année, est là pour ça...).

Ces contrats précaires, qui offrent à l'administration une gestion plus souple et des profs plus dociles, risquent fort de devenir la norme au sein de l'éducation nationale. D'année en année les places au concours seront de plus en plus réduites jusqu'à disparaître certainement un jour.

Censée vous apporter un diplôme universitaire réconfortant en cas d'échec aux concours, la masterisation est en réalité la pierre d'angle d'un dispositif idéologique qui va permettre le détricotage des statuts, la précarisation de la fonction publique, la déréglementation tant poursuivie par le gouvernement en place.

Revalorisation ?

Le gouvernement vous promettait la revalorisation des salaires. La cinquième année (M2) ne sera plus rémunérée. On revalorise en supprimant une année entière de salaire ? Et cela,

si vous accédez au statut de fonctionnaire car en cas d'échec, les grilles de salaires applicables pour les contractuels seront bien inférieures à celles des titulaires. Ajouter une année d'étude non rémunérée, alors que plus de la moitié des étudiants sont contraints de travailler pour financer leurs études (impossible en M2 au vue de la charge de travail : cours + stages + mémoires + préparation du concours !), c'est une sélection sociale inavouée, que ne saurait compenser le saupoudrage actuel des bourses.

Vous serez la première génération d'enseignants à vous retrouver sur le terrain sans aucune formation rémunérée.

Dans le premier degré, PE1, vous trouviez que l'organisation des stages en responsabilité cette année était scandaleuse ? Mais il y a bien pire : L'année prochaine les quelques uns qui auront au prix d'une année d'abnégation et de boulot intensif enfin obtenu le concours, seront lâchés dans les classes dans n'importe quelles conditions et pour toute l'année à la fin de laquelle seulement, s'ils ont survécu, ils seront titularisés. Les autres, c'est à dire la majorité d'entre vous, vont se retrouver en M2 à devoir re-préparer le concours qui d'ici là aura changé dans ses contenus, tout en préparant un mémoire de recherche et en assurant 108 heures de stages sur le terrain (à comparer avec les 500 heures actuelles).

Comme il y aura de moins en moins de places au concours, il y aura de plus en plus de M2 non-titulaires qui auront un bac + 5 certes, mais pour quoi faire ?

Le master ne servira qu'à une chose : gonfler les rangs de la précarité.

Pendant que nous perdons notre énergie et notre créativité à aménager ce qui ne peut l'être, à trouver au master des charmes qu'il n'a pas, le Ministère continue à supprimer les postes ; 25 000 déjà, 80 000 bientôt...

[suite page 5]



MASTERISATION

STOP A L'HYPOCRISIE !

Le 28 mai 2009 s'est tenu le CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel), et les décrets ont été soumis au vote des organisations syndicales. Ces textes étaient massivement rejetés par la communauté universitaire. Dans ces conditions, et face à un tel mépris du ministre (des milliers d'enseignants et d'étudiants mobilisés depuis 15 semaines contre le projet désastreux), il paraissait logique de voter contre ces décrets. C'est ce qu'ont fait la quasi-totalité des organisations syndicales ; toutes, sauf deux : la très minoritaire CSEN, et... la très majoritaire FSU, qui s'est abstenue sur le décret des certifiés/agrégés, et n'a « pas pris part au vote » sur celui des profs d'EPS ! Cette abstention a permis aux deux décrets de passer comme adoptés par le CTPM, puisque les

voix « pour » de l'administration ont été majoritaires.

Sud éducation réaffirme son opposition à cette réforme, dans laquelle il n'y a rien à négocier et dont l'issue est la précarisation, la flexibilité des personnels et la dégradation des conditions d'enseignement.

Aux dernières nouvelles des « négociations » (de détails), il semble que le ministère prévoit des masters plus généraux et scientifiques pour que ceux qui les obtiennent et qui échoueront aux concours puissent travailler dans le privé. Le gouvernement prévoit l'échec massif d'ores et déjà et fait une proposition, au moins pour masquer l'absurdité d'un bac plus cinq qui conduit... au Pôle emploi. ■

INÉGALITÉS SOCIALES

LES CHIFFRES DE L'INÉGALITÉ

Sud Éducation 73 et www.inegalites.fr

1 % des ouvriers et 5 % des employés disposent d'un diplôme supérieur à Bac + 2 contre 60 % des cadres supérieurs.

La transmission du diplôme n'est pas mécanique, mais ceux qui viennent de milieux peu qualifiés doivent faire des efforts plus importants pour réussir. Les deux tiers des enfants d'enseignants et plus de la moitié des enfants de cadres sont titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+3, contre 10 % des enfants d'ouvriers non qualifiés ou d'inactifs. Ces derniers représentent à l'inverse 60 % des individus qui disposent d'un diplôme inférieur au Bac ou qui n'ont pas de diplôme.

84 % des élèves des sections pour jeunes en difficulté au collège sont issus des catégories sociales défavorisées.

Les catégories sociales les moins favorisées sont très largement sur-représentées dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) qui accueillent les collégiens présentant des difficultés scolaires "graves et durables" (100 000 élèves sur 3,2 millions).

Les enfants d'ouvriers, d'employés et des sans-activité représentent 84 % des élèves en difficulté alors qu'ils constituent la moitié des jeunes qui suivent un enseignement général. Les enfants d'enseignants et de cadres en représentent 2 %, soit dix fois moins que leur part dans l'enseignement général. Les enfants de cadres moyens (les professions intermédiaires) ou d'artisans et commerçants sont eux aussi nettement sous-représentés.

Les inégalités sociales face à l'école se construisent dès

l'école maternelle et primaire. Elles sont donc déjà marquées à l'entrée au collège où elles s'accroissent. Le système français est marqué par son académisme, des évaluations fréquentes et des enseignements précoces. Autant d'éléments qui pénalisent ceux qui disposent de plus faibles atouts familiaux.

L'admission au baccalauréat dans une série plus ou moins prestigieuse est liée en partie à l'origine sociale, comme le montre la comparaison des pourcentages d'admis au baccalauréat en 2002 à celui des élèves entrés en 6^{ème} en 1996.

Si le système scolaire était équitable, le pourcentage d'admis dans les différents baccalauréats devrait être le même que celui qui est observé en classe de 6^{ème}. Or, les enfants de cadres supérieurs représentent 13,8 % des élèves de 6^{ème} mais constituent 24 % des admis au baccalauréat toutes séries confondues (soit une surreprésentation de 1,7 : résultat du rapport entre les 24 % d'admis au baccalauréat et les 13,8 % des classes de 6^{ème}), et 40,2 % des admis au baccalauréat S (soit une surreprésentation de 2,9).

Les enfants d'ouvriers, qui représentent 31 % des élèves de 6^{ème}, ne représentent plus que 18,2 % des admis au baccalauréat (soit une sous-représentation cette fois de 1,7) et 11,4 % des admis au baccalauréat S (soit une sous-représentation de 2,7). Au bout du compte, les fils de cadres ont 2,9 fois plus de chances que les ouvriers d'avoir leur bac et 8 fois plus d'obtenir un bac S ! ■

AUTRICHE, ALLEMAGNE, ITALIE... LA CONTESTATION UNIVERSITAIRE EN EUROPE EST-ELLE EN TRAIN DE REPARTIR ?

Sud Éducation 66

Le mouvement étudiant autrichien, très actif depuis début novembre, s'étend à l'Allemagne : universités d'Heidelberg, Potsdam et Munster occupées.

Le 05 novembre, dans toutes les universités d'Autriche, les responsables des jardins d'enfants, professeurs, écoliers, syndicats et beaucoup d'autres groupes se solidarisent avec les étudiants sous le slogan : « Formation libre pour tous du jardin d'enfants à l'université ». Le temps fort de la journée d'actions à Vienne représente la marche des étoiles vers la bibliothèque principale, où la fin de la manifestation a lieu en commun.

La protestation s'est étendue à toute l'Autriche pendant deux semaines. La politique autrichienne est de plus en plus sous pression ! Les occupations d'universités dominent les gros titres autrichiens.

Les étudiants allemands en croisade contre le chamboulement des cursus.

Plus de 85 000 étudiants ont manifesté mardi 17 novembre 2009 dans toute l'Allemagne contre les chamboulements du système universitaire et technique liés à l'harmonisation européenne des cursus et pour réclamer de meilleures conditions d'études, selon les organisateurs.

« Éducation gratuite pour tous ! », « De l'argent pour l'éducation, pas pour les banques », « Pour des têtes bien faites et non bien pleines », lisait-on sur les banderoles à Berlin, où 15 000 jeunes ont défilé.

Amphithéâtres occupés, sit-in et sacs de couchage... la grogne touche des dizaines d'établissements. Et des actions ont eu lieu dans une soixantaine de villes, avec des cortèges notamment à Munich (10 000 personnes), Wiesbaden (10 000), Cologne (5 000), Fribourg (6 000) ou encore Léna (1 600).

Les étudiants dénoncent une mise en place brutale du processus de Bologne qui harmonise les cursus au niveau européen sur le modèle licence-master-doctorat (LMD). Les étudiants dénoncent aussi le montant des frais de scolarité et le nombre insuffisant de professeurs.

Fréquenter les bancs de la faculté jusqu'à 28-29 ans a longtemps été la norme en Allemagne, où l'on pouvait concocter son cursus au rythme souhaité, avec des suspensions possibles pour maternité, expérience à l'étranger...

La réforme LMD, conçue aussi pour mieux répondre aux besoins du marché du travail, a bouleversé la donne en réduisant la durée des études et en alourdissant les emplois du temps. Désormais, les trois quarts des filières

supérieures allemandes répondent au découpage LMD. Et mieux vaut boucler la licence en trois ans pour augmenter ses chances d'intégrer ensuite un master, où les places sont chères.

En Italie, la ministre Gelmini du gouvernement Berlusconi, après avoir dû rebrousser chemin l'an dernier face à une forte opposition étudiante, remet le couvert. La réponse étudiante ne s'est pas faite attendre. Mercredi 03 novembre, à Rome, des étudiants et des précaires ont réussi à occuper momentanément le ministère de l'Instruction Publique d'où ils ont pu tenir une conférence de presse pour dénoncer ce nouveau projet de réforme. A Venise, au même moment, des étudiants et des précaires interrompaient la cérémonie de la prise de fonction du nouveau recteur de l'université de Ca' Foscari. A Padoue et Palerme sont prévues des actions de résistance.

La réforme berlusconienne, si elle passait, signerait la mort définitive de l'université publique. En voici les principaux points :

- Restructuration de la gouvernance : un conseil d'administration à la place du Sénat Académique, pour gérer chaque université où 40% des membres seraient issus d'entreprises, de banques et d'élus politiques. Un Directeur Général remplacerait l'actuel directeur administratif pour devenir un véritable manager de l'entreprise université.

- Compétition entre les universités : une agence nationale évaluerait les différentes facultés, instituts et laboratoires de recherche et assignerait les fonds publics en fonction de leur classement.

- Méritocratie : institution d'un « Fonds pour le mérite », géré par le ministère de l'économie et des finances, à destination des étudiants passant un test payant élaboré par une société de gestion des fonds publics de « garantie et solidarité ». Endettement individuel : seule réponse à la précarité des étudiants, la création d'un « prêt d'honneur ».

- Recrutement des chercheurs : la figure du « chercheur à vie » remplacée par celle du « chercheur à contrat ».

Force est de constater que cette réforme puise sa source dans le néo-libéral processus de Bologne comme le démontrent nombre de similitudes entre les projets de réforme universitaire mis en oeuvre aujourd'hui dans la (quasi) totalité des pays européens. ■

Compilation et mise en forme de dépêches AFP et d'extraits d'articles du site « Bella Ciao »

ACCORD SANTÉ AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE : POUR SOLIDAIRES C'EST NON !

Union syndicale Solidaires - Fonctions publiques et assimilés

Paris, le 19 novembre 2009

Après plusieurs mois de négociations et de discussions et après la séance conclusive avec le ministre Woerth du 27 octobre 2009, un projet de protocole sur la santé au travail dans la fonction publique est proposé à la signature des organisations syndicales.

Pour Solidaires, le point central de cette négociation, véritable levier pour une action efficace des syndicats en matière de santé et de conditions de travail était l'évolution des CHS (*Comité Hygiène et Sécurité*) pour la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Territoriale en CHSCT (*Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail*). Pour Solidaires cela passait, au minimum, par un alignement sur les principes de fonctionnement du code du travail.

Au final, nous sommes bien loin du compte, les futurs CHSCT n'auront pas les moyens syndicaux et juridiques accordés aux CHSCT du secteur privé. A titre d'exemple, il n'y aura pas de délit d'entrave, seulement deux réunions par an, pas de tenue du secrétariat du CHSCT par les syndicats, pas de réelle capacité d'expertise, pas de moyens syndicaux supplémentaires, etc. Par ailleurs, les CHSCT de la Fonction Publique Hospitalière sont les grands oubliés de ces négociations et peuvent même craindre un recul de leurs prérogatives.

Sur les autres points importants et décisifs comme la mise en place, comme pour le secteur privé, d'un « corps d'inspection » ou de services de santé au travail pluridisciplinaires, la pénurie de médecins de prévention, la lutte contre les

risques psycho-sociaux ou physiques, aucune mesure concrète et tangible n'a été obtenue. Le texte se contente d'être catalogue de bonnes intentions ou de bonnes pratiques.

Le décalage entre ce texte et la réalité du vécu des salariés public est énorme tout comme s'amplifie celui entre le travail prescrit et le travail

réel, chaque jour plus contraint. La mise en place de réels CHSCT aurait pu permettre aux fonctionnaires de faire entendre leur voix et d'interroger le travail car il est nécessaire de commencer par comprendre concrètement et le plus précisément possible ce qui est à l'origine des difficultés.

Comme le disait Xavier Darcos au cours de la réunion du 9 octobre du Conseil d'orientation sur les conditions de travail, il faut que « l'Etat soit également

exemplaire en matière de lutte contre les risques psychosociaux... ». Ce projet d'accord ne l'est absolument pas car il ne donne ni les moyens juridiques, ni les moyens humains, ni les moyens syndicaux pour y parvenir.

Enfin, nous ne pouvons oublier que le ministre Eric Woerth principal maître d'œuvre de la RGPP, des suppressions massives d'emplois, de l'épidémie d'indicateurs issues de la LOLF au seul service de « cost killer », des fusions, des transferts, des réorganisations de la territoriale comme de l'hospitalière, de la RADE, de la mise en place d'une plus grande individualisation et de la loi mobilité est le principal responsable de la forte dégradation des conditions de travail et de la santé des agents de la fonction publique. ■



éducation
Sud66

3, impasse San Gil
66000 PERPIGNAN

tél. : 06.84.89.01.17

e-mail :
sudeducation.66@laposte.net

site web
départemental :
www.sudeducation66.org

Site web
national :
www.sudeducation.org

**Permanences
tous les vendredis**

**L'Équipe Syndicale
de SUD Éducation 66 :**

- Francis Maury (déch. 6h)
- David Caillon (6h)
- Emmanuel Peroy (3h)
- Marc Anglaret (3h)
- Ariane Augé
- Nicolas Pierre
- Benjamin Garcia
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Pauline Gairin-Calvo
- Nicolas Lambert
- Anne-Julie Borne

En route pour le Sud 66

Trimestriel

N°24 - Décembre 2009 /

Janvier / Février 2010

N° de CPPAP : 0913 S 06756

Directeur de publication :

Benjamin Garcia

Journal imprimé par
SUD Éducation 66
3, impasse San Gil
66000 Perpignan

INTERNATIONAL



GRÈVE POUR DES CLASSES MOINS CHARGÉES AUX ÉTATS-UNIS

Sud Éducation 66

Après une grève illégale de 20 jours, les 1745 enseignants du district scolaire de Kent, dans l'état de Washington aux Etats-Unis, ont obtenu une baisse du nombre d'élèves par classe et une augmentation de salaire de 4,5 % sur deux ans.

Les enseignants se sont mis en grève le 27 août, fermant les 40 écoles du district où 26 000 élèves sont scolarisés, pour refuser des classes de plus de 30 élèves. D'après les autorités elles-mêmes, le nombre optimal d'élèves par classe est 24 ; cependant ils ont refusé initialement de négocier, annulant une réunion parce qu'ils n'avaient "rien à dire".

Un juge a menacé de faire payer une amende de 135 euros par jour de grève à chaque gréviste.

Les enseignants ont obtenu une baisse par classe de deux enfants, ce qui signifie des classes de 29 élèves en maternelle, CP, CE1 et CE2, et de 31 élèves en CM1 et CM2. Tout en mettant fin à leur grève, les enseignants de Kent -la neuvième ville de l'état de Washington- ont exprimé leur détermination de continuer la lutte pour des classes moins chargées.

Cette lutte montre que l'on ne peut pas espérer obtenir grand-chose avec des grèves symboliques d'un jour. Comme les enseignants de Kent, il faut envisager des grèves plus longues pour gagner. ■

